

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membres du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le lundi 15 août à 20h00, pour prendre en considération le sujet suivant :

- **Vente des camions de déneigement à E.M.P. inc..**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Martin Samson.

Résolution : 2016-223

Vente des camions de déneigement à E.M.P. inc..

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de vendre son camion de déneigement de marque International, modèle 70S de l'année 2008, à l'entreprise E.M.P. inc., au prix de 66 000 \$, taxes non incluses.

Que pour le 2^e camion de déneigement de la municipalité, de marque International, modèle Paystar de l'année 1981, l'entrepreneur E.M.P. inc., offre un prix de 7 500 \$;

Que le conseil municipal mandate le directeur général pour négocier le 2^e camion de déneigement à un prix de 8 000 \$.

Adoptée

Résolution : 2016-224

Clôture de l'assemblée

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier